

L'an deux mille dix-huit, le 19 avril, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, BOULAND PATRICK, ALLARD JEAN PIERRE, BERHAULT DIDIER, CAILLOUET MICHEL, MESNIL JEAN PHILIPPE, POURNY PASCAL, TURBAN YVONNICK, LETEURTRE CLAUDE, MAUNOURY HERVE, GARCIA LOUIS, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, GARIGUE JACQUES, LEFEVRE ALAIN, BACHELEY CHRISTIAN, GIESZCZYK JEAN-RENE, BLAIS NORBERT, LIETTA JEAN, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, GASNIER JEAN MARIE, KEPA GERARD, BENOIT DOMINIQUE, LETOURNEUR RAYMOND, GOUPIL JEAN PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, MARIE JEAN LUC, PHILIPPART DAVID, BINET ALAIN, HAGHEBAERT DANIEL, REAL ROBERT ;

**Mesdames :**

DEWAELE-CANOUEL CLARA, RUL BRIGITTE, MARY-ROUQUETTE VALERIE, LEBAILLY BENEDICTE, GRENIER SYLVIE, GABRIEL ODILE, HOFACK CHRISTINE, BLANDIN DANIELE, LEPETIT SEVERINE, GUIBOUT MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, DADAT NICOLE, MARGUERITTE MAURICETTE ;

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
CHIVARD MARYVONNE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
LASNE MARGARETH a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
STANC NATHALIE a donné pouvoir à GRENIER SYLVIE  
AUBEY SABRINA a donné pouvoir à MARY-ROUQUETTE VALERIE  
BARBERA MIGUEL a donné pouvoir à MAUNOURY HERVE  
LHERMET WILLIAM a donné pouvoir à GOUPIL JEAN PIERRE  
MAUNOURY MARYVONNE a donné pouvoir à KEPA GERARD  
DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à PHILIPPART DAVID  
BONNE JEAN LOUIS a donné pouvoir à LIVIC PIERRE

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER, BISSON ROGER, DUGUEY BRUNO, LUCAS YVES, MACE ERIC, RUAU MAURICE, BARTHE PATRICK, SOBECKI LOIC ANDRE JEAN LUC, GOULARD JOEL, GUYET JACQUES, DESERT CLAUDE, MEURGEY JEAN CLAUDE, DUFAY FABIEN, ROSET YVES ALIMECK TONY, ORIOT MICHAËL, HUET SERGE, LBOUCQ JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN ;

**Madame :**

JOSSEAUME ELISABETH, GUILBERT CAROLINE, GUEVEL-BADOU CECILE, LE MONZE DORIANE.

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1/ Signature du Contrat de Territoire 2017-2021 entre le Département du Calvados et la Communauté de communes en présence de Monsieur Jean-Léonce DUPONT, Président du Département du Calvados.

2/ Réunion du Conseil communautaire dont l'ordre du jour est le suivant :

### 1. Finances

- Budgets annexes assainissement 2018 – régie et gestion déléguée - modification
- Annulation d'un titre de redevance spéciale
- Prêt PLAI pour le Foyer Jeunes Travailleurs – Autorisation de signature du contrat d'emprunt
- Emprunts :
  - ✓ Viabilisation de la zone Martinia
  - ✓ Financement du solde de l'emprunt in fine
  - ✓ Ouverture ligne de trésorerie budget assainissement gestion déléguée
  - ✓ Investissements 2018 – budget principal

### 2. Développement économique

- Zone Expansia – Cession d'un atelier
- Zone Expansia - Cession d'un terrain
- Zone Ariana - Cession d'un terrain

### 3. Urbanisme

- Modification simplifiée du PLU de Falaise – Bilan de la mise à disposition du dossier au public - Approbation

### 4. Environnement

- Gemapi – participation à l'étude du syndicat mixte de lutte contre les inondations dans la vallée de l'Orne – Délibération de principe et désignation d'un représentant au comité de pilotage

### 5. Questions diverses

**SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2021 ENTRE LE DEPARTEMENT DU CALVADOS EN PRESENCE DE MONSIEUR JEAN-LEONCE DUPONT, PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU CALVADOS**

-----  
**Examen des points inscrits à l'ordre du jour**

Tous les points de l'ordre du jour ont reçu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 avril dernier.

## FINANCES - BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT 2018 – REGIE ET GESTION DELEGUEE – MODIFICATION

Monsieur Turban explique que le Budget Primitif 2018 du budget annexe de l'Assainissement – gestion déléguée qui avait été voté le 21 décembre 2017 s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES*, à hauteur de **384 914 €** dont :

- 202 062,00 € en Section de Fonctionnement,
- 182 852,00 € en Section d'Investissement.

Suite à des anomalies d'imputation en section d'investissement dépense, il convient de modifier ses caractéristiques selon la présentation ci-dessous. Le reste du budget reste inchangé par rapport au vote d'origine.

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – GESTION DELEGUEE – BUDGET PRIMITIF 2018

		DEPENSES			RECETTES					
		Chap.	Article	Libellé	BP 2018	Chap.	Article	Libellé	BP 2018	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		011	61523	Entretien et réparations-réseaux	1 500,00	70	70611	Redevances d'assainissement collectif	114 394,00	
		011	6226	Honoraires	1 500,00	74	741	Agence de l'Eau-Prime d'épuration	46 968,00	
		65	658	Régularisation TVA	10,00	042	777	Amortissement subventions d'équipement	40 700,00	
		66	6611	Charges d'intérêts	16 200,00					
		042	6811	Dotations aux amortissements	174 437,00					
		023	023	Virement à la section d'investissement	8 415,00					
			Total			202 062,00			Total	
<b>INVESTISSEMENT</b>		21	217532	Renouvellement autorisation de rejet	12 600,00	040	28031	Dotations aux amortissements -frais d'étude	760,00	
		21	217532	Schéma d'assainissement collectif	9 700,00	040	28131	Dotations aux amortissements -Bâtiments	39 685,00	
		21	217532	Assistance prise d'arrêtés de déversement	2 600,00	040	28153	Dotations aux amortissements -Install caract spécifique	130 255,00	
		21	217532	Travaux divers	79 134,00	040	28156	Dotations aux amortissements -Service d'assainissement	3 255,00	
		16	167	Emprunts et dettes	38 118,00	040	28157	Dotations aux amortissements -Agencements et a ménagements	482,00	
		040	13918	Amortissement subventions d'équipement-autres	40 700,00	021	021	Virement de la section de fonctionnement	8 415,00	
			Total			182 852,00			Total	
		Total général			384 914,00			Total général		384 914,00

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **APPROUVE** le budget Primitif 2018 du Budget annexe de l'assainissement – gestion déléguée, tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

## FINANCES - ANNULATION D'UN TITRE DE REDEVANCE SPECIALE

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **DECIDE** d'annuler le titre n°589/2017, bordereau 62, d'un montant de 102,00 €, en émettant un mandat au compte 673 sur le Budget Annexe déchets ménagers 2018 ;

➤ **IMPUTE** la dépense correspondante à l'exercice 2018 du Budget Annexe Déchets Ménagers.

### **FINANCES - PRET PLAI POUR LE FOYER JEUNES TRAVAILLEURS – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT D'EMPRUNT**

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** dans le cadre de l'opération de construction du Foyer Jeunes Travailleurs, la réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations pour un montant de 185 470 € et selon les caractéristiques suivantes :

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion)
<b>Montant :</b>	185 470 euros
<b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Commission d'instruction</b>	aucune
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	indemnité actuarielle

- **AUTORISE** Monsieur le Président à :
- signer seul le Contrat de Prêt régissant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;
  - réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

### **FINANCES – EMPRUNTS - VIABILISATION DE LA ZONE MARTINIA**

Monsieur Mesnil indique que dans le cadre de la viabilisation de la zone Martinia, il convient d'avoir recours à l'emprunt pour un montant de travaux de 400 k€ subventions déduites (travaux 800 k€ et subventions 400k€). La caisse d'épargne propose un financement à la collectivité selon les caractéristiques suivantes :

Monsieur Leteurtre précise que la Caisse d'Epargne a été rassurée par les chiffres présentés par la Communauté de communes et que de ce fait, elle a bien voulu procéder à un prêt à hauteur de 400 000 €.

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECIDE** de recourir à l'emprunt pour financer la viabilisation de la Zone Martinia selon les caractéristiques suivantes :

**Capital emprunté : 400 000€**

Taux	Fixe à 1,15%
Durée	10 ans
Echéance	Payable à terme échu à la date de notre choix
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Amortissement	progressif
Commission d'engagement	500 €
Remboursement anticipé	Possible totalement ou partiellement à chaque date d'échéance. Préavis d'un mois sans IRA
Délai de versement	2 jours ouvrés au minimum à réception de la demande de déblocage.
Versement des fonds	Possible en 4 fois jusqu'au 15/09/2018
Total des frais financiers	24 014,80 €

- **AUTORISE** Monsieur le président ou son délégué à signer le contrat d'emprunt avec la Caisse d'Épargne dans les conditions ci-dessus définies ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

<b>FINANCES – EMPRUNTS - FINANCEMENT DU SOLDE DE L'EMPRUNT IN FINE</b>
--

Monsieur Mesnil explique que dans le cadre du remboursement partiel de l'emprunt in fine, il convient de refinancer le capital restant dû. Rappelons que le capital d'origine s'élevait à hauteur de 1 150 k€ réparti sur 3 budgets et que l'objectif pour l'année 2018 est le remboursement de 525 k€ soit un solde à refinancer à hauteur de 625 k€.

La caisse d'épargne propose un financement à la collectivité selon les caractéristiques suivantes :

**Capital emprunté : 625 000 €**

Taux	Fixe à 1,15%
Durée	10 ans
Echéance	Payable à terme échu à la date de notre choix
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Amortissement	progressif
Commission d'engagement	625 €
Remboursement anticipé	Possible totalement ou partiellement à chaque date d'échéance. Préavis d'un mois sans IRA
Délai de versement	2 jours ouvrés au minimum à réception de la demande de déblocage.
Versement des fonds	Possible en 4 fois jusqu'au 15/09/2018
Total des frais financiers	37 523,20 €

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECIDE** de recourir à l'emprunt pour financer cette opération selon les caractéristiques sus-énoncées,  
 ➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer le contrat d'emprunt avec la Caisse d'Épargne dans les conditions ci-dessus définies ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

## FINANCES – EMPRUNTS - INVESTISSEMENTS 2018 – BUDGET PRINCIPAL

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECIDE** de recourir à l'emprunt pour financer les opérations investissements 2018 sur le budget principal selon les caractéristiques suivantes :

**Capital emprunté : 500 000 €**

Taux	Fixe à 1,15%
Durée	10 ans
Echéance	Payable à terme échu à la date de notre choix en fonction de l'index de notre choix
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Amortissement	Constant avec des échéances dégressives
Commission d'engagement	500 €
Remboursement anticipé	Possible totalement ou partiellement à chaque date d'échéance. Préavis d'un mois avec paiement d'une indemnité actuarielle
Délai de versement	2 jours ouvrés au minimum à réception de la demande de déblocage.
Versement des fonds	Possible en 4 fois jusqu'au 15/09/2018
Total des frais financiers	29 468.75€

- **AUTORISE** Monsieur le président ou son délégué à signer le contrat d'emprunt avec la Caisse d'Epargne dans les conditions ci-dessus définies ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE EXPANSIA – CESSION D'UN ATELIER

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECIDE** la cession à la SCI VAR-14 (faculté de substitution) de l'atelier situé sur la zone EXPANSIA, sur la parcelle cadastrée section BA n°19 d'une superficie de 1 097 m<sup>2</sup> au prix de 100 453,26 € HT au 1<sup>er</sup> juin 2018 après versement du loyer de juin ;
- **DESIGNE** Maître LELEU, notaire à Falaise, chargé de la rédaction de l'acte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
- signer un compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier,
  - à intervenir par décision pour fixer le nouveau montant de la cession dans la seule hypothèse où le montant décidé ne diffère pas de l'estimation du Domaine de plus ou moins 10% et sous réserve qu'il en soit rendu compte lors de la prochaine assemblée ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe ATELIERS-RELAIS de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE EXPANSIA – CESSION D'UNE PARCELLE

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECIDE** la cession d'une parcelle sur la Zone Expansia à Falaise, cadastrée section BA n°155, d'une superficie de 8 176 m<sup>2</sup> pour un montant de 30 €/m<sup>2</sup>, soit 245 280 € HT ;

- **DESIGNE** Maître LELEU, notaire à Falaise, chargé de la rédaction de l'acte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
  - signer un compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier,
  - à intervenir par arrêté pour fixer le nouveau montant de la cession dans la seule hypothèse où le montant décidé ne diffère pas de l'estimation du Domaine de plus ou moins 10%.
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Expansia de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE ARIANA – CESSION D'UNE PARCELLE

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECIDE** la cession d'une parcelle sur la Zone Ariana à Soumont-Saint-Quentin, cadastrée section AB n°206 p4, d'une superficie de 1 500 m<sup>2</sup> pour un montant de 14 €/m<sup>2</sup>, soit 21 000 € HT ;
- **DESIGNE** Maître LELEU, notaire à Falaise, chargé de la rédaction de l'acte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
  - signer un compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier,
  - à intervenir par arrêté pour fixer le nouveau montant de la cession dans la seule hypothèse où le montant décidé ne diffère pas de l'estimation du Domaine de plus ou moins 10 %.
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Ariana de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE D'ACTIVITE – MARTINIA

Monsieur Mesnil explique que dans le cadre de la viabilisation de la Zone d'activité Martinia, les travaux concernant l'éclairage public et le raccordement de la zone d'activité sont réalisés par le SDEC avec une prise en charge partielle du coût des travaux.

Suite à la mise à jour des devis concernant ces travaux, le reste à charge concernant l'éclairage public est de 55 890 € (64 448,47 € augmentation de l'aide du SDEC de 25 à 35 %) au lieu de 76 517,40 € (économie sur le matériel pour une qualité équivalente) et le reste à charge concernant l'alimentation et la desserte est de 41 312,87 € au lieu de 35 730,54 € (1 poste supplémentaire pour anticiper la future viabilisation) par rapport au plan de financement présenté.

En revanche, suite à la réunion de chantier en date du 13 avril 2018, le SDEC doit réaliser pour 11 653.43 €/ht de tranchée supplémentaire. Le coût revenant à la CDC pour ces travaux supplémentaires s'élève à 7 574,73 €.

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la réalisation des opérations suivantes :
  - a) le projet de l'extension de l'éclairage public de la ZA Martinia dans le cadre des travaux de viabilisation de celle-ci permettant l'implantation d'entreprises sur le territoire.
    - Le coût de l'opération est estimé à 103 181,54 € HT
    - La contribution de la Communauté de communes du Pays de Falaise :
      - 55 890,00 € HT

- b) le projet de raccordement en énergie électrique de la ZA Martinia dans le cadre des travaux de viabilisation de celle-ci permettant l'implantation d'entreprises sur le territoire.
  - Le coût de l'opération est estimé à 137 709,58 € HT
  - La contribution de la Communauté de communes du Pays de Falaise :
    - 41 312,87 € HT
- c) le projet de fourniture et pose du fourreau éclairage public avec la tresse de cuivre pour l'extension de l'éclairage public de la ZA Martinia dans le cadre des travaux de viabilisation de celle-ci permettant l'implantation d'entreprises sur le territoire.
  - Le coût de l'opération est estimé à 11 653,43 € HT
  - La contribution de la Communauté de communes du Pays de Falaise :
    - 7 574,73 € HT
- Le paiement des contributions inscrites à la section fonctionnement, de la Communauté de Communes au SDEC Energie, se fera à réception des travaux.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à :

- solliciter auprès du SDEC Energie les aides correspondantes au titre :
  - de l'extension de l'éclairage public de la ZA Martinia ;
  - du raccordement en énergie électrique de la ZA Martinia ;
  - des travaux d'extension souterraine pour l'éclairage public de la ZA Martinia ;
- fixer, par arrêté, le plan de financement de l'opération si d'autres subventions peuvent être obtenues ;
- signer tout document utile relatif à ce dossier.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE D'ACTIVITE – EXPANSIA**

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **APPROUVE** la réalisation de l'opération suivante :

- d) le projet de travaux d'extension Armoire 01 l'éclairage public de l'entrée de la ZA Expansia dans le cadre des travaux de viabilisation de celle-ci permettant l'implantation d'entreprises sur le territoire.
  - Le coût de l'opération est estimé à 38 808.05 € HT €
  - La contribution de la Communauté de communes du Pays de Falaise :
    - 25 872.03 € HT
- e) Le paiement de la contribution, inscrite à la section fonctionnement, de la Communauté de communes au SDEC Energie, se fera à réception des travaux.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à :

- solliciter auprès du SDEC Energie l'aide correspondante au titre de travaux d'extension armoire 01 pour l'éclairage public de l'entrée de la ZA Expansia ;
- fixer, par arrêté, le plan de financement de l'opération si d'autres subventions peuvent être obtenues ;
- signer tout document utile relatif à ce dossier.

➤ **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes aux budgets des exercices au cours desquels elles seront constatées.



## **URBANISME - PLU DE LA COMMUNE DE FALAISE – MODIFICATION SIMPLIFIEE – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC ET APPROBATION**

Monsieur Goupil indique que la Communauté de communes du Pays de Falaise a délibéré le 21 décembre 2017 afin de prescrire l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLU de Falaise dont l'objectif est la réduction de la règle de 75 m de recul de part et d'autre de la RD 658 (désignée au préalable comme route à grande circulation) imposée dans le règlement de la zone UE du PLU. Ont en outre été définies les modalités de mise à disposition du projet au public.

Durant la procédure, les Personnes Publiques Associées qui se sont exprimées ont émis un avis favorable sur le projet de modification simplifiée.

Conformément à la procédure, le dossier a été mis à disposition du public du 19 février au 19 mars 2018.

Aucune observation du public n'a été enregistrée ni sur les registres disponibles au siège de la Communauté de communes et à la mairie de Falaise, ni sur l'adresse mail indiquée sur les sites Internet de la Ville de Falaise et de la Communauté de communes.

Monsieur Leteurre rappelle que cette demande de modification résulte d'une demande de la Communauté de communes elle-même dans le cadre d'un projet économique.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

➤ **DECIDE :**

- de tirer le bilan de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Falaise ;
- d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU de Falaise, ayant pour objet la réduction de la règle de 75 m de recul de part et d'autre de la RD 658 (désignée au préalable comme route à grande circulation) imposée dans le règlement de la zone UE du PLU ;

➤ **PRECISE QUE :**

- conformément à l'article R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de Falaise, d'une publication au recueil des actes administratifs et une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- la présente délibération et le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU approuvés seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise aux jours et heures habituels d'ouverture.

## **ENVIRONNEMENT – GEMAPI – PARTICIPATION A L'ETUDE DU SYNDICAT MIXTE DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS DANS LA VALLEE DE L'ORNE – DELIBERATION DE PRINCIPE ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DE PILOTAGE**

Monsieur Turban explique que par courrier reçu le 26 mars 2018, Monsieur LEDOUX, Président du Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations dans la vallée de l'Orne et son bassin versant, sollicite la participation de la Communauté de Communes du Pays de Falaise à « *l'Etude pour la mise en place de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Orne dans le Calvados* » que le syndicat souhaite porter.

L'objectif de l'étude est de mener un travail collaboratif à l'échelle du bassin versant de l'Orne, en s'appuyant sur un état des lieux partagé. Il s'agira de formuler des propositions de gouvernance durable à

l'échelle du bassin versant de l'Orne et de ses affluents dans le département du Calvados, ce pour porter la compétence GEMAPI et d'intégrer une vision à 10 ans des travaux à réaliser.

A noter qu'aucune contribution financière ne sera demandée, l'Agence de l'Eau Seine Normandie subventionnant cette étude à hauteur de 80 %.

Dans ce cadre, il est prévu qu'un représentant de la Communauté de communes soit membre du Comité de pilotage. Il est proposé la nomination de Madame Maryvonne GUIBOUT en qualité de titulaire ainsi que Monsieur André LECOQ en qualité de suppléant.

Monsieur Lecoq précise qu'il est déjà présent au sein du SAGE de l'Orne Moyenne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et qu'à ce jour il n'y a plus d'animateur.

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la participation de la Communauté de communes du Pays de Falaise à l'étude projetée par le Syndicat Mixte de Lutte contre les inondations dans la vallée de l'Orne et son bassin versant ;
- **DESIGNE** comme représentant de la Communauté de communes au Comité de pilotage de l'étude et au Comité Technique Mme Maryvonne Guibout en qualité de titulaire et Monsieur André Lecoq en qualité de suppléant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **PLUI**

Monsieur Goupil invite les maires des communes dont les documents d'urbanisme nécessiteraient des modifications urgentes à :

- d'une part, faire chiffrer ces modifications par des cabinets d'étude,
- d'autre part, à l'en informer avant le mois de mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 19h45.

Le Président,  
Claude LETEURTRE

